



Quelle forme d'imposition choisir en tant que loueur meublé

Par **pat43**, le **18/03/2008** à **11:09**

Bonjour,rnrnJ'ai deux biens immobiliers, l'un me rapportant 24000€/an et l'autre en fonction des années peut rapporter 8400€/an, soit 32000€/an. Les deux sont des locations en meublé.rnrn1 Sous quelle forme dois je déclarer mes revenus fonciers pour obtenir le meilleur abattement?rnrnMicro foncier? bic?, formulaire 2044 ou autre?rnrn2 Quels sont les seuils?rnrn3 Le premier bien a beneficier de quelques travaux de renovation (environ 6000€)rnrnLe deuxieme bien s'autofinance et rembourse mon emprunt à la banque. J'ai fais quelques travaux moi meme, puis je déclarer les factures de matériaux pour la renovation de ce second bien?rnrn4 Est il plus avantageux de louer a un etudiant (9 mois) qu'a l'année pour obtenir certains abattements?rnrn5 Si mes locataires touchent une allocation logement, cela favorise t'il mes abattements?rnrnJe n'ai pas d'autre revenu étant inscrits aux assedics et ne percevant aucune forme d'allocation.rnrn6 quelle est le barème et le montant de la taxe utilisée sur ces revenus fonciers?rnrnCordialement,rnrnPI

Par **Visiteur**, le **18/03/2008** à **19:38**

Bonsoir,rnCes appartements sont-ils meublés en respectant dans le sens de la réglementation fiscale des LMP/LMNP ?